

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Cabinet du maire

Le 14 mai 2019

Une première victoire contre la privatisation d'ADP

Ce jeudi 9 mai, le Conseil Constitutionnel a validé le principe de l'organisation d'un Référendum d'Initiative Partagée (RIP), pour permettre à tous nos concitoyens de se prononcer contre la volonté du gouvernement de privatiser *Aéroports de Paris*.

Aéroports de Paris est un outil industriel stratégique. C'est aujourd'hui une entreprise bénéficiaire et rentable, dans laquelle l'État est majoritaire.

C'est aussi un atout majeur pour le développement économique de la Région Île-de-France et le tissu industriel Vitriote et Val de Marnais.

Les privatisations des autoroutes et de l'aéroport de Toulouse s'avèrent être des gouffres financiers pour le pays, pour ne pas dire des erreurs stratégiques et budgétaires pour l'État.

Je me réjouis de la décision du Conseil constitutionnel qui valide la proposition de redonner la parole au peuple français. Cette exigence était portée par des parlementaires du département : Pascal Savoldelli, Laurence Cohen, Luc Carvounas et Mathilde Panot.

Avec cette décision, les citoyens vont pouvoir exprimer leur opposition à cette privatisation.

Je me félicite de cette première victoire, et j'invite tous les citoyens et particulièrement les Vitriotes à défendre le service public en refusant cette privatisation.

Jean-Claude Kennedy

Maire de Vitry-sur-Seine